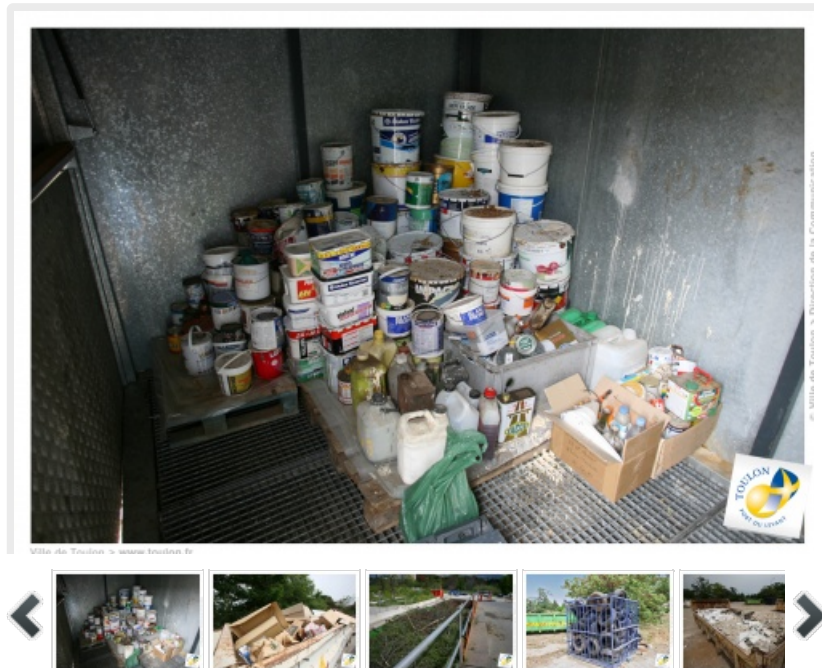


Située chemin de Tombouctou, la déchetterie est réservée aux toulonnais munis de leur carte d'accès. L'apport en déchetterie permet une valorisation intégrale des déchets déposés.



Comment accéder à la déchèterie ?

La déchèterie de Toulon est ouverte gratuitement aux particuliers :

- Du Lundi au samedi : de 8h à 17h
- Dimanche : de 8h à 12h sauf les jours fériés
- Adresse : chemin de Tombouctou - 83200 Toulon

L'accès est autorisé aux :

- particuliers résidant sur Toulon, sur présentation d'un badge d'accès,
- services municipaux de la collectivité, sur présentation d'un badge d'accès.

Les badges d'accès peuvent être retirés auprès de la déchèterie, ils vous seront remis en échange des justificatifs suivants :

- pièce d'identité (photocopie)
- carte grise du véhicule (photocopie)
- justificatif de domicile (photocopie)

Pour accéder à la déchèterie, les usagers sont tenus de :

- respecter les conditions d'accès,
- se référer à la signalétique pour le dépôt des déchets,
- respecter les consignes de tri.

Une fois sur place, les usagers seront orientés par un technicien vers les emplacements spécifiques (bennes) en fonction du type de déchets. Il est donc judicieux de trier vos déchets en fonction de leur type avant de vous rendre à la déchèterie.

Quels sont les principaux types de déchets que la déchèterie accepte ?

- les contenants usagés en verre : bouteilles et pots. *Sont exclus de cette catégorie : la vaisselle, la faïence, la porcelaine, les ampoules, le verre de construction, les pare-brises, la verrerie médicale, les verres optiques et spéciaux...*
- les déchets d'emballages ménagers recyclables : bouteilles et flacons plastique. *Sont exclus de cette catégorie les barquettes, films et sacs en plastique, barquettes en aluminium, canettes, bouteilles de sirops et bidons, boîtes de conserve, aérosols vidés de leur contenu,*
- le papier et le carton : les papiers et cartonnets. *Sont exclus de cette catégorie les papiers et cartons souillés,*
- autres déchets ménagers banals,
- les encombrants ménagers (électroménager, meuble,y compris ferraille et bois),

- les gravats et déchets de plâtre (1 m³ maximum),
- les déchets verts,
- les déchets électriques, électroniques et électroménagers (DEEE),
- les piles et accumulateurs portables,
- les textiles,
- les bouteilles de gaz,
- les radiographies,
- les déchets ménagers spéciaux : générateurs de gaz et d'aérosols, extincteurs, produits à base d'hydrocarbures, produits colorants et teintures pour textile, produits d'adhésion, d'étanchéité et de préparation de surface, produits de traitement et de revêtement des matériaux, produits d'entretien et de protection, biocides ménagers, produits pour jardin destinés aux ménages dont les phytosanitaires et les engrais, cartouches d'encre d'impression destinées aux ménages, solvants et diluants, produits chimiques conditionnés pour la vente au détail dont les acides, les oxydants, les alcools, les produits à base de chlore, de soude et d'ammoniaque.

Certains déchets sont interdits en déchèterie tels que :

- les produits toxiques et/ou explosifs,
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (aiguilles, seringues ...),
- les ordures ménagères non recyclables,
- l'amiante,
- la laine de verre.

Ces déchets doivent être obligatoirement évacués par des entreprises privées spécialisées.

En savoir plus

Contact : 04 94 87 98 05

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[1\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <https://m.toulon.fr/annuaires>